

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 octobre 2011
(convocation du 3 octobre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel,
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita,
M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic,
Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude,
M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick,
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis,
M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth,
M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. BOBET Patrick
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel M. BAUDRY Claude jusqu'à 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean
Mme. BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 10
Mme. COLLET Brigitte à Mme. WALRYCK Anne
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DAVID Jean-Louis à CAZENAVE Charles à partir de 11 h 25

M. DAVID Yohan à Mme. BREZILLON Anne
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h
M. DUPOUY Alain à Mme. PIAZZA Arielle
M. EGRON Jean-François à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 05
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 11 h
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Agenda 21 de la Cub - Adoption

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis les années 1970, de nombreux constats et évènements d'ampleur : inégalités sociales, économiques, d'accès aux ressources, réchauffement climatique, raréfaction des ressources, disparition d'espèces... ont incité les acteurs et notamment les collectivités locales à se réinterroger sur leurs modes d'intervention, de production, de consommation et plus globalement sur les rapports entre les hommes et entre l'Homme et son environnement.

La notion de développement durable tente d'apporter une réponse à ces questions en insistant sur la nécessité de prendre confiance en l'avenir, d'agir pour l'épanouissement des populations actuelles tout en préservant les intérêts et l'environnement des générations à venir. C'est ainsi que de nombreuses collectivités ont décidé de s'engager dans le lancement d'agendas 21 et de déployer, au travers des phases de construction et de mise en œuvre de ces derniers, leur politique de développement durable.

La Cub, déjà engagée sur de nombreux projets de développement durable, a décidé, par délibération du conseil du 21 juillet 2006 d'engager la collectivité dans une démarche d'agenda 21. Elle en a précisé la méthodologie et les finalités dans une délibération du 6 novembre 2009. Au travers de ces 2 délibérations, la Cub a ainsi formalisé et renforcé son ambition en matière de développement durable et souhaité explorer de nouveaux champs d'actions ; cette démarche devant s'inscrire en complémentarité de nombreuses démarches déjà engagées sur le territoire puisque les communes de la Cub disposent ou élaborent actuellement leurs agendas 21 et que le département et la région Aquitaine ont également leur projet territorial de développement durable.

Un agenda 21 construit collectivement et progressivement

La fabrication de l'agenda 21 communautaire s'est déroulée en plusieurs étapes qui ont permis de mobiliser de nombreux acteurs tant en interne qu'en externe.

La méthode de travail appliquée a été validée lors du COSTRAT Développement durable (ex comité de pilotage) du 6 novembre 2009.

La première phase de travail (janvier à février 2010) a consisté en l'élaboration, à partir d'analyses documentaires et de 25 entretiens individuels principalement avec les élus et services communautaires, d'un profil territorial, véritable diagnostic partagé de l'état du développement durable.

Sur la base de ce document, 9 ateliers de travail participatifs ont été organisés de mars à juin 2010 sur les 4 thèmes suivants : synergie entre les collectivités, éco-exemplarité, maîtrise d'ouvrage exemplaire, accompagner les acteurs pour une dynamique de territoire durable. Ces ateliers ont permis aussi bien aux agents communautaires qu'aux partenaires associatifs, économiques et institutionnels et aux communes de la Cub de se créer une culture commune sur le développement durable et d'exprimer leurs attentes quant au futur agenda 21 communautaire. Les objectifs de cette deuxième phase étaient d'une part, de construire collectivement une stratégie partagée et d'autre part, de croiser la démarche avec les autres démarches en cours d'élaboration à la Cub, tels que le plan climat, le schéma métropolitain de développement économique...

Cette construction collective s'est concrétisée sous la forme d'un **schéma d'orientations** présenté en commission réunie le 2 juillet 2010, validé en bureau de septembre 2010, présenté aux communes lors d'une conférence des communes le 8 octobre 2010 et adopté par le conseil de Cub du 17 décembre 2010.

Fin 2010 - mi 2011, le travail a ensuite consisté à rendre le schéma d'orientations opérationnel en s'appuyant sur les contributions des ateliers de travail, sur les chantiers déjà engagés par la CUB et sur un travail d'allers-retours avec les différents services concernés de la Cub permettant ainsi d'aboutir à un plan d'actions opérationnel.

En parallèle, 2 présentations d'étape ont été organisées avec les partenaires en février et en juin 2011.

Enfin, le projet définitif du plan d'action a été présenté et validé en Bureau du 8 septembre 2011.

Une stratégie complète, porteuse de l'ambition de la Cub en matière de développement durable.

4 axes et 11 orientations stratégiques pour le développement durable composent ainsi l'arborescence de l'agenda 21 de la Cub; son engagement se concrétisant à 3 échelles :

- **son fonctionnement interne,**
- **son rôle de maître d'ouvrage,**
- **et son rôle d'animateur d'un très large territoire.**

4 Axes	11 Orientations stratégiques
Ecoexemplarité de la Cub	<i>Promouvoir une GRH soucieuse des enjeux de solidarité et de santé au travail</i>
	<i>Promouvoir une commande publique responsable</i>
	<i>Créer une culture commune du développement durable au sein des services</i>
Maîtrise d'ouvrage exemplaire pour un territoire solidaire	<i>Faire de la Cub un territoire accueillant et créateur de lien social</i>
	<i>Promouvoir un développement économique durable et innovant</i>
	<i>Limiter et réduire l'empreinte écologique du développement urbain de la Cub</i>
	<i>Développer le potentiel nature et biodiversité de la Cub</i>
	<i>Prévenir les risques environnementaux sur la santé</i>
Synergie entre collectivités	<i>Affirmer le rôle de la Cub en matière d'animation du territoire durable et solidaire</i>
	<i>Définir des principes partagés d'écoconditionnalité</i>
Accompagner des acteurs pour des dynamiques territoriales durables	<i>Favoriser l'émergence de démarches et de projets responsables sur le territoire</i>

Les orientations stratégiques traduisent la nécessité :

- de poursuivre des efforts en termes de ressources humaines, de culture du développement durable, de commande publique, pour le volet administration,
- et de consolider l'attractivité et le rayonnement métropolitain par le développement durable et solidaire, pour le volet maîtrise d'ouvrage.

En matière de partenariat, les orientations positionnent la Cub en animateur de territoire durable et solidaire, posent le principe de l'éco-conditionnalité pour favoriser l'émergence de démarches et de projets responsables.

Afin d'éviter les plans d'actions redondants, les objectifs communautaires pour la lutte contre le changement climatique, qui sont totalement affichés dans le Plan Climat de la Cub adopté en février 2011, n'ont pas été repris dans l'Agenda 21.

Il en est de même pour les plans d'actions en faveur du développement durable issus des autres politiques sectorielles menées par la Cub (notamment le schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains, la future politique de l'eau, ...).

Toutefois, c'est bien l'ensemble de ses politiques et plans d'actions qui sont porteurs de l'ambition de la Cub en matière de développement durable.

Par ailleurs, le déroulement de la fabrique métropolitaine, au stade même de finalisation de la construction de l'Agenda 21, a permis une véritable imprégnation du plan d'actions proposé avec le projet métropolitain.

Un plan d'actions riche et varié

Au final, ce sont quarante-deux actions qui ont été sélectionnées pour être lancées dans le premier plan d'actions 2012-2014 de l'agenda 21 selon les critères suivants :

- actions très transversales,
- actions emblématiques dans leur domaine de la volonté de la Cub,
- actions à fort effet de levier ou à caractère très mobilisateur,
- actions anticipatrices de stratégies en cours d'élaboration,
- actions à caractère innovant ou exploratoire.

Les thématiques abordées dans ces 42 fiches actions sont riches et variées :

Commande publique (2)	Habitat/urbanisme (4)
Innovation sociale interne (3)	Collecte traitement des déchets (3)
Restauration des agents (1)	Nature et agriculture (6)
Ressources humaines (3)	Eau (2)
Organisation de manifestations (1)	Transports et logistique (1)
Communication externe et services numériques (2)	Voirie (3)
Relations avec les communes (2)	Environnement et entreprises (2)
Relations internationales (1)	
Aides publiques (2)	
Divers (4)	

Chacune des 42 actions fait l'objet d'une fiche actions qui rappelle l'orientation stratégique et l'objectif général poursuivis et qui présente les enjeux, objectifs spécifiques, finalités, détails de mise en oeuvre propres à la fiche actions. (directions pilote, ressources internes et externes à mobiliser).

Toutes les fiches actions disposent d'indicateurs de résultats et de mise en oeuvre.

Il reste à définir des indicateurs permettant d'évaluer globalement et de manière très transversale l'ensemble de la politique de la Cub en matière de développement durable. La mise au point de ces indicateurs sera à articuler avec le travail en cours sur le projet métropolitain et à valider par le comité de suivi de l'Agenda 21 qu'il est proposé de mettre en place.

Un coût financier à la marge

L'agenda 21 tel que la Cub l'a construit, notamment avec la volonté de ne pas doubler les plans d'actions des politiques sectorielles, n'est pas un document qui se prête à un travail classique d'évaluation financière.

En effet, il ne s'agit pas, en adoptant l'agenda 21 de la Cub, de décider sans étude préalable des besoins et des priorités, l'affectation de crédits supplémentaires à la réalisation de nouveaux aménagements ou installations.

Il s'agit surtout de faire autrement, de faire mieux, de travailler davantage en transversalité et en synergie, de penser solidarité, protection de l'environnement, préservation des ressources, bien-être de la population dans chaque projet, chaque réalisation... ce qui ne signifie pas que la mise en œuvre de l'agenda 21 ne s'accompagnera pas des moyens financiers nécessaires.

Quant aux quelques actions qui mettent en avant ou suggèrent pour l'avenir des sommes relativement importantes notamment en investissements, ce sont des actions exemplaires issues de politiques sectorielles qui par conséquent ont déjà fait ou feront par ailleurs l'objet d'un examen spécifique par le conseil de Cub.

Ces moyens financiers nécessaires à la réalisation des actions seront notamment à prévoir dans le budget de chaque direction pilote.

Gouvernance de l'Agenda 21

Une fois le plan d'actions de l'agenda 21 adopté par le conseil de Cub, notre établissement pourra, en 2012, présenter sa candidature en vue de tenter d'obtenir une labellisation « Agenda 21 local ».

Mise en œuvre :

La mise en œuvre du plan d'actions repose :

- en interne, sur l'implication et la mobilisation de tous et notamment sur la désignation par les directions pilotes de la Cub, de chefs de projet responsables des différentes actions,
- et en externe, sur le lancement d'un club Cub-Communes.

Ce club constitue le cœur du dispositif en matière d'animation territoriale et permettra de croiser les regards, d'échanger sur les bonnes pratiques, de communiquer sur les expériences menées avec les 27 communes de la Cub.

Modalités de pilotage et de suivi :

Le dispositif de pilotage et de suivi de l'Agenda 21 de la Cub repose sur différents niveaux de mobilisation :

- le comité stratégique Développement Durable

Il est rappelé que le pilotage de l'Agenda 21 relève du comité stratégique Développement durable, constitué d'élus communautaires.

C'est l'instance de validation.

- un comité de suivi **conjoint et partenarial** (Agenda 21 et Plan Climat)

Il est prévu un suivi :

- conjoint de l'agenda 21 et du Plan climat du fait de l'existence d'un réseau largement commun de correspondants dans les communes et du fort emboîtement du plan d'actions du Plan Climat dans celui de l'agenda 21 de la Cub ; le Plan Climat formant le volet « climat » de l'agenda 21.
- Et partenarial, afin de poursuivre la démarche engagée avec les partenaires dans la phase de construction de l'Agenda 21 et du Plan Climat.

C'est pourquoi, ce comité sera composé des différents acteurs (30 à 40 membres) ayant participé à la fabrication de l'agenda 21 et du plan climat (services de l'état, associations, collectivités, C2D...) et sera co-présidé par les vice-présidents en charge de l'agenda 21 et du Plan Climat.

Il sera ainsi constitué d'un collège d'élus (environ 10 membres), un collège des collectivités (dont le Conseil régional et le Conseil général et services de l'Etat (environ 10 membres), un collège de partenaires issus de la société civile (environ 10 membres) et un collège d'experts (environ 5 membres).

Ce comité sera chargé d'assurer l'animation, le suivi et l'évaluation de l'agenda 21 et du plan climat (état d'avancement des plans d'actions, évaluation annuelle, reporting vers le comité stratégique).

- Des clubs et réseau dédiés au développement durable

Permettant de communiquer davantage et de mutualiser les informations et moyens, ils sont au nombre de trois :

- Club Climat (déjà existant), sur les thématiques liées spécifiquement aux enjeux climatiques,
- Réseau Nature (déjà existant), sur la nature, l'agriculture, la biodiversité...
- Club CUB / Communes (à mettre en place ; voir ci-dessus), concernant les thématiques du développement durable en général et de l'Agenda 21.

- un groupe de suivi interne

Ce groupe est constitué des différents chefs de projet nommés au sein des directions de la Cub et se réunit régulièrement. Il est chargé de veiller à la bonne réalisation des actions.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement

VU les délibérations n° 2009/0687 du 6 novembre 2009 et 2010/0947 du 17 décembre 2010 validant le schéma d'orientations stratégiques de l'Agenda 21 de la Communauté Urbaine de Bordeaux

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La démarche d'élaboration partagée mise en œuvre pour construire l'Agenda 21 communautaire, les propositions recueillies et présentées dans le schéma d'orientations,

DECIDE

Article 1 :

D'adopter l'Agenda 21 communautaire tel que présenté en annexe.

Article 2 :

De mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des actions prévues.

Article 3 :

De signer tout acte y afférant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2011

M. PATRICK BOBET